



**Accessibilité numérique pour les**  
**personnes handicapées :**  
**Cluses à mettre dans un cahier des**  
**charges visant la création de documents**  
**Word, Powerpoint ou PDF destinés à**  
**Internet**

Date	Version	Auteur	État / commentaires
13/04/11	0.4	Ideose	Version validée par l'ADEME.
01/04/11	0.3	Ideose	Version terminée en attente de validation par l'ADEME.
31/03/11	0.2	Ideose	Version terminée en attente de validation par l'ADEME.
18/03/11	0.1	Ideose	Version terminée en attente de validation par l'ADEME.

## SOMMAIRE

1 - Pourquoi une clause sur l'accessibilité numérique ? .....	3
2 - Clause pour une prestation visant la création de documents Word .....	4
3 - Clause pour une prestation visant la création de documents Powerpoint.....	5
4 - Clause pour une prestation visant la création de documents PDF .....	6

## 1 - Pourquoi une clause sur l'accessibilité numérique ?

Vous lancez une prestation dont tout ou partie des livrables sont des documents bureautiques Word et/ou Powerpoint et/ou PDF destinés à être publiés sur un site internet de l'ADEME.

Afin de respecter la réglementation, ces documents doivent être accessibles aux personnes handicapées.

Par conséquent il est nécessaire d'insérer une clause spécifique dans votre cahier des charges et dans votre marché.

<i>Projet ADEME : Guide accessibilité numérique</i>	<i>Clauses à mettre dans un cahier des charges visant la création de documents Word, Powerpoint ou PDF destinés à Internet</i>	<i>Page : 3</i>
<i>Réalisé par Ideose pour l'ADEME</i>		<i>Mars 2011</i>

## 2 - Clause pour une prestation visant la création de documents Word

Afin de respecter la réglementation, l'ADEME se doit de publier sur ses sites Internet des documents téléchargeables accessibles.

Par conséquent, le titulaire devra remettre à l'ADEME des documents Word respectant les critères d'accessibilité (A et AA) listés dans la fiche « Evaluer l'accessibilité d'un document Word 2002 » jointe en annexe du présent cahier des charges (note : la liste des critères d'accessibilité contenus dans cette fiche reste valable quelque soit la version de Word utilisée. En revanche, les méthodes de mise en œuvre et d'évaluation proposées dans cette fiche sont spécifiques à Word 2002).

L'ADEME demande à ses fournisseurs de vérifier l'accessibilité de leurs livrables.

L'ADEME se réserve la possibilité de faire évaluer ces livrables, en interne, ou par tout organisme du choix de l'ADEME. Cette évaluation pourra être opposée au fournisseur.

En cas de divergence, l'ADEME pourra exiger la mise en conformité des livrables, sans contrepartie financière ou report de livraison qui ne serait pas justifié par une modification substantielle de la demande.

Fiches ADEME en annexes :

- « Evaluer l'accessibilité d'un document Microsoft Word 2002 »
- L'ADEME met à votre disposition une fiche mode d'emploi : « Réaliser un document Microsoft Word 2002 accessible ». Si vous utilisez une version supérieure de Word, cette fiche vous sera utile pour les aspects théoriques mais pas sur la mise en œuvre.

### 3 - Clause pour une prestation visant la création de documents Powerpoint

Afin de respecter la réglementation, l'ADEME se doit de publier sur ses sites Internet des documents téléchargeables accessibles.

Par conséquent, le titulaire devra remettre à l'ADEME des documents Powerpoint respectant les critères d'accessibilité (A et AA) listés dans la fiche « Evaluer l'accessibilité d'un document Powerpoint 2002 » jointe en annexe du présent cahier des charges (note : la liste des critères d'accessibilité contenus dans cette fiche reste valable quelque soit la version de Powerpoint utilisée. En revanche, les méthodes de mise en œuvre et d'évaluation proposées dans cette fiche sont spécifiques à Powerpoint 2002).

L'ADEME demande à ses fournisseurs de vérifier l'accessibilité de leurs livrables.

L'ADEME se réserve la possibilité de faire évaluer ces livrables, en interne, ou par tout organisme du choix de l'ADEME. Cette évaluation pourra être opposée au fournisseur.

En cas de divergence, l'ADEME pourra exiger la mise en conformité des livrables, sans contrepartie financière ou report de livraison qui ne serait pas justifié par une modification substantielle de la demande.

Fiches ADEME en annexes :

- « Evaluer l'accessibilité d'un document Microsoft Powerpoint 2002 »
- L'ADEME met à votre disposition une fiche mode d'emploi : « Réaliser un document Microsoft Powerpoint 2002 accessible ». Si vous utilisez une version supérieure de Powerpoint, cette fiche vous sera utile pour les aspects théoriques mais pas sur la mise en œuvre.

## 4 - Clause pour une prestation visant la création de documents PDF

Afin de respecter la réglementation, l'ADEME se doit de publier sur ses sites Internet des documents PDF téléchargeables accessibles :

- Si les documents PDF sont générés depuis le format Word, l'ADEME demande au prestataire de livrer également les versions Word qui devront respecter les critères d'accessibilité (A et AA) listés dans la fiche « Evaluer l'accessibilité d'un document Microsoft Word 2002 » (note : la liste des critères d'accessibilité contenus dans cette fiche reste valable quelque soit la version de Word utilisée. En revanche, les méthodes de mise en œuvre et d'évaluation proposées dans cette fiche sont spécifiques à Word 2002).
- Le prestataire peut aussi décider de générer les PDF directement dans Adobe Acrobat ou depuis un autre format que Word.

Dans tous les cas, le titulaire devra remettre à l'ADEME des documents PDF respectant les critères d'accessibilité (A et AA) listés dans la fiche « Evaluer l'accessibilité d'un document PDF » jointe en annexe du présent cahier des charges.

L'ADEME demande à ses fournisseurs de vérifier l'accessibilité de leurs livrables.

L'ADEME se réserve la possibilité de faire évaluer ces livrables, en interne, ou par tout organisme du choix de l'ADEME. Cette évaluation se fera selon la fiche ADEME « Evaluer l'accessibilité d'un document PDF » et pourra être opposée au fournisseur.

En cas de divergence, l'ADEME pourra exiger la mise en conformité des livrables, sans contrepartie financière ou report de livraison qui ne serait pas justifié par une modification substantielle de la demande.

Fiches ADEME :

- « Evaluer l'accessibilité d'un document PDF »
- « Evaluer l'accessibilité d'un document Microsoft Word 2002 »
- « Convertir un document Microsoft Word 2002 en pdf »
- L'ADEME met à votre disposition une fiche mode d'emploi : « Réaliser un document Microsoft Word 2002 accessible ». Si vous utilisez une version supérieure de Word, cette fiche vous sera utile pour les aspects théoriques mais pas sur la mise en œuvre.